

Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2021/15

17 février 2021

Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité) porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général¹.

Activités relatives à l'enrichissement

2. Le 15 février 2021, l'Agence a reçu un questionnaire concernant les renseignements descriptifs actualisé pour l'installation d'enrichissement de combustible (IEC) de Natanz, dans lequel l'Iran indiquait qu'il comptait y installer deux nouvelles cascades de 174 centrifugeuses IR-2m pour enrichir de l' UF_6 jusqu'à 5 % en $^{235}U^2$. Le nombre total de cascades de centrifugeuses IR-2m prévues, en cours d'installation ou en service à l'IEC serait ainsi porté à six³.

¹ GOV/2020/51, GOV/INF/2020/16, GOV/INF/2020/17, GOV/INF/2021/1, GOV/INF/2021/2, GOV/INF/2021/3, GOV/INF/2021/8, GOV/INF/2021/9, GOV/INF/2021/10, GOV/INF/2021/11 et GOV/INF/2021/13.

² PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 27 et 29.1.

³ Document GOV/INF/2021/8, par. 3.